

[Permet le port de
lunettes de vue]

34 g




>>Utilisation (*)

Grâce à ses caractéristiques techniques, cet équipement s'avère particulièrement adapté pour tous les principaux travaux nécessitant une protection contre les risques mécaniques et projections à savoir : meulage, menuiserie, polissage, industrie, laboratoires, sport etc...
Protection anti-UV.

Utilisable comme sur-lunettes de protection.

>> Caractéristiques techniques

Surlunettes constituées d'un oculaire monobloc incolore et de branches réglables verticalement et horizontalement.
Protection anti-UV. Traitement anti-rayures.

- ✓ **Épaisseur oculaire:** 2.00 mm
- ✓ **Oculaire:** polycarbonate incolore.
- ✓ **Monture:** polyamide. ✓ **Vis:** acier oxydable.
- ✓ **Dimensions:** 145 mm x 160 mm x 63 mm.
- ✓ **Poids:** 34 grammes.
- ✓ **Conditionnement:** - carton de 100 unités.
- boîte de 10 unités. 
- chaque paire sous sachet individuel.

En savoir plus sur www.singer.fr

>> Principaux atouts

- ✓ Surlunettes constituées d'un oculaire monobloc incolore et de branches réglables verticalement et horizontalement.
- ✓ Pont de nez souple intégré dans l'oculaire.
- ✓ Ajustement pantoscopique (permet de modifier l'angle de l'oculaire)
- ✓ Longueur de branche ajustable (permet d'épouser différents contours du visage).
- ✓ Parfaite protection frontale, latérale, sus et sous-orbitale. Conçue pour permettre le port de de la plupart des lunettes de vue.
- ✓ Embout de branches avec perforation permettant l'ajustement de cordon pour un excellent maintien de l'équipement.



>> Conformité

Cet équipement de protection oculaire a été testé suivant les normes européennes suivantes:

EN 166 : 2001. Protection individuelle de l'oeil - Spécifications.

EN 170 :2002. Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour l'ultraviolet -

Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie II.**

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **BSI (Pays-Bas)**. Organisme notifié **n°2797**.

Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>



Protection mécanique (EN 166)	Symbole FT	Résistant contre les impacts à basse énergie de particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0.86 g lancée à 45 m/s).
Qualité optique (EN 166)	Symbole 1	Classe 1 (travaux continus).
Numéro d'échelon (EN 170)	Symbole 2C-1,2	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marqué 2C). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B ^b). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER® 
safety